

Réforme du statut de praticien hospitalier : refusons la politique libérale, exigeons un statut unique protecteur et des conditions de travail dignes du service public !



Communiqué de presse commun

Le 21 mars 2019, les députés ont approuvé la création, par voie d'ordonnance, d'un statut unique de Praticien Hospitalier, associé à la suppression du concours de PH, dans le cadre du Projet de Loi « Ma Santé 2022 ». La DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins, Ministère de la Santé) a fait, en avril, dans ce cadre, des propositions de « modernisation du cadre de l'exercice médical hospitalier », qui ont suscité immédiatement au moins l'inquiétude, sinon l'opposition de la totalité des organisations syndicales de médecins. Ces propositions concernent actuellement 44.000 PH temps plein, 5.500 PH temps partiel, et 30.000 praticiens à statut plus précaire (contractuels et attachés). Le risque : une déstructuration de l'hôpital public sur le modèle de l'hôpital entreprise.

Cliquez ici pour lire la suite de ce communiqué de presse au format pdf et découvrir :

- L'histoire du statut de PH
- Pourquoi le gouvernement veut-il réviser le statut de praticien hospitalier
- Avantages et inconvénients du statut actuel
- Les propositions du ministère
- Ce dont nous ne voulons pas et ce que nous voulons pour l'hôpital public

Élections professionnelles (vote électronique du 25 juin au 2 juillet) :

Votez pour les listes AMUF-CGT

Commentez cet article, partagez-le sur les réseaux sociaux, discutez-en avec vos collègues